

En outre, les opérateurs subissent un examen avant d'obtenir leur brevet de compétence en radio, conformément au Règlement des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications (Atlantic City, 1947).

Les services les plus importants exigent des opérateurs pourvus d'un brevet de compétence de première, de deuxième ou d'une autre classe prescrite. Il est particulièrement essentiel, pour la sauvegarde de la vie humaine, que les postes établis à bord des navires et des avions soient confiés à des opérateurs brevetés. Les opérateurs de services moins importants ou non susceptibles de causer du brouillage doivent fournir au ministère des Transports la preuve qu'ils sont pleinement compétents pour faire fonctionner et maintenir en bon état l'outillage auquel ils sont préposés.

Au 31 mars 1950, le nombre des brevets délivrés est de 18,500, dont certains ne sont plus valides. Quant aux catégories commerciales, les titulaires doivent tenir leur brevet à jour soit en l'échangeant, soit en subissant un nouvel examen; dans certains cas, des opérateurs ont laissé périmer leur brevet.

**Sommaire des principaux services autorisés.**—La *Canadian Marconi Company* est autorisée à exploiter une station commerciale publique, dont l'émetteur est situé à Drummondville (P.Q.) et le récepteur à Yamachiche (P.Q.), aux fins de communiquer avec une station semblable située à Saint-Jean (T.-N.), assurant ainsi un circuit radiotéléphonique direct entre Terre-Neuve et la terre ferme.

*Service radiotélégraphique et radiotéléphonique commercial transocéanique.*—La *Canadian Marconi Company* est autorisée à exploiter un service radiotélégraphique de longue portée à ondes dirigées, entre sa station de Montréal (Drummondville) et le Royaume-Uni, l'Australie, les Bermudes et la Jamaïque ainsi qu'un service radiotéléphonique entre Montréal et la Grande-Bretagne.

*Services radiotéléphoniques commerciaux entre points fixes.*—La *North-West Telephone Company* exploite un service radiotéléphonique entre certains endroits de la Colombie-Britannique qui ne sont pas encore pourvus du téléphone. Ces stations, raccordées au central téléphonique ordinaire, assurent un service radiotéléphonique en duplex à 191 endroits isolés et à certains vaisseaux en mer.

*Quebec Telephone and Power Company.*—La compagnie exploite sur la rive sud du Saint-Laurent, à Rimouski, une station radiotéléphonique qui se raccorde à celle de la *Compagnie de Téléphone Bell*, à cet endroit, et une station radiotéléphonique à Baie-Comeau (P.Q.); de cette région, le service téléphonique atteint n'importe quel endroit du pays.

*Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, limitée.*—La société exploite un service commercial public de radiotéléphonie comprenant des stations commerciales publiques de radiotéléphonie situées à Sioux-Lookout et Pickle-Lake (Ont.) et raccordées aux centraux téléphoniques ordinaires pour assurer la liaison téléphonique avec des postes privés établis à des endroits isolés.

*Norwesto Communications, Limited.*—La société exploite un service radiotéléphonique commercial public comprenant des stations situées à Kenora, Red-Lake et